

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE SHAWINIGAN

Le 5 mars 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Shawinigan convoquée et tenue le mardi 5 mars 2024, à 19 h, au lieu ordinaire de ses séances, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présents, les conseillers(ères), Josette Allard-Gignac, Lucie De Bons, Nancy Déziel, Louis-Jean Garceau, Christian Hould et Jean-Yves Tremblay, formant quorum sous la présidence du maire Michel Angers. Sont absents, le conseiller Guy Arseneault et la conseillère Jacinthe Campagna.

Sont également présents, Normand Dupont, directeur général et Me Chantal Doucet, greffière.

Moment de recueillement.

Déclaration d'ouverture par le maire.

R 100-05-03-24

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay
Appuyé par : le conseiller Louis-Jean Garceau

Et résolu

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 101-05-03-24

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX - SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2024 ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil dispensent la greffière de faire la lecture des procès-verbaux puisque ces derniers leur ont été transmis à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ., c. C-19);

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : la conseillère Josette Allard-Gignac
Appuyé par : la conseillère Lucie De Bons

Et résolu

Que le Conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 13 février 2024 et de la séance extraordinaire tenue le 26 février 2024, tels que rédigés par le greffier adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

D 102-05-03-24

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

DÉPÔT - LISTES DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

Conformément à l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière dépose la liste des dépenses autorisées par des fonctionnaires à qui est accordé le pouvoir de dépenser et d'accorder des contrats en vertu du Règlement général SH-1, et ce, pour la période du 1^{er} février au 29 février 2024.

Conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière dépose la liste des contrats conclus, par le comité exécutif, et comportant une dépense de plus de 25 000 \$, au cours du mois dernier.

R 103-05-03-24

NOMINATION - TRÉSORIER ET DIRECTEUR - SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT le départ à la retraite du trésorier et directeur du Service des finances;

CONSIDÉRANT QUE le Service du capital humain a effectué les démarches requises afin de pourvoir le poste et identifié une ressource à l'interne pour assumer la fonction;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil nomme Gabriel Bonnewyn au poste de trésorier et directeur du Service des finances, selon les conditions de travail prévues au *Protocole d'entente sur les conditions de travail des cadres directeurs de la Ville de Shawinigan* et selon le document « *Conditions de travail spécifiques* » préparé par le Service du capital humain.

Que le Conseil désigne Gabriel Bonnewyn, dans le cadre de ses nouvelles fonctions à titre :

- 1° d'administrateur principal, aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et des services de la Banque Nationale et qu'il soit investi de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin;
- 2° de représentant autorisé de la Ville de Shawinigan pour les services électroniques Clic Revenu et clicSÉQR.

Que le Conseil autorise Gabriel Bonnewyn à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, tous les documents requis pour l'inscription à ces divers services électroniques ainsi que tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Que le Conseil autorise le Ministre à communiquer à Gabriel Bonnewyn les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à son inscription aux services Clic Revenu et clicSÉQR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

R 104-05-03-24

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

SIGNATURE - ENTENTES DE PRESTATIONS DE RENTE PROGRESSIVE - EMPLOYÉS SYNDIQUÉS

CONSIDÉRANT QUE l'article 75.1 du règlement du Régime de retraite du personnel syndiqué de la Ville de Shawinigan permet à un participant de conclure une entente avec la Ville afin de recevoir le paiement d'une prestation de rente progressive tout en poursuivant son emploi s'il respecte certaines conditions d'admissibilité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire maintenir en poste des employés qui ont atteint l'âge de la retraite et conclure avec eux une entente de versement d'une rente progressive;

CONSIDÉRANT QUE les employés désirent poursuivre leur emploi auprès de la Ville et qu'ils respectent les conditions d'admissibilité;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay
Appuyé par : la conseillère Nancy Déziel

Et résolu

Que le Conseil autorise le maire, la greffière et la directrice générale adjointe et directrice du Service du capital humain à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, les ententes de versement d'une rente progressive à intervenir avec les employés 40, 374, 930, 1088 et 1499.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 105-05-03-24

SIGNATURE - CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE - ACCÉLÉRER LA TRANSITION CLIMATIQUE LOCALE (ATCL)

CONSIDÉRANT le programme Accélérer la transition climatique locale annoncé par le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et par la ministre des Affaires municipales;

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : la conseillère Josette Allard-Gignac
Appuyé par : la conseillère Nancy Déziel

Et résolu

Que le Conseil autorise le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, la convention d'aide financière à intervenir avec la ministre des Affaires municipales dans le cadre du programme « Accélérer la transition climatique locale (ATCL) » pour l'élaboration d'un plan climat ainsi que la planification et la mise en œuvre de projets issus de ce plan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

R 106-05-03-24

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS - PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES (PRMHH)

CONSIDÉRANT le contrat octroyé à WSP Canada inc. par la résolution E 54-20-02-23, adoptée par le comité exécutif de la Ville, pour la fourniture de services professionnels de soutien et d'assistance dans le cadre de la réalisation du plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

CONSIDÉRANT QUE le mandat initial ne comprenait qu'une partie de l'étape 1 (portrait), l'entièreté de l'étape 2 (diagnostic) et une participation dans la préparation et la tenue des consultations publiques;

CONSIDÉRANT la date limite pour déposer le PRMHH auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

CONSIDÉRANT la vacance de certains postes au sein du Service de l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, il est nécessaire de prolonger le mandat de WSP afin de réaliser entièrement l'étape 3 (engagements de conservation) ainsi que la révision finale et complète du PRMHH;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires professionnels à déboursier aux termes de ce contrat sont susceptibles de dépasser le montant de dépenses que le comité exécutif est habilité à autoriser;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil entérine le mandat confié à WSP Canada inc. par le comité exécutif par la résolution E 54-20-02-23 et autorise les déboursés nécessaires afin de donner plein effet à la résolution de ce comité.

Que le Conseil autorise la poursuite du mandat de WSP Canada inc. et ainsi finaliser les travaux de mise en page et de révision complète du PRMHH d'ici l'été 2024;

Que le Conseil autorise l'ajout d'un montant maximal de 15 000 \$ taxes en sus afin de finaliser les travaux, portant ainsi le montant maximal total à 109 108 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 107-05-03-24

CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉTUDE SCIENTIFIQUE - LAC À LA PÊCHE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour retenir les services professionnels d'une firme spécialisée afin de réaliser une étude scientifique relativement à l'évaluation des impacts anticipés du prélèvement de l'eau brute sur l'intégrité écologique du lac à la Pêche;

CONSIDÉRANT QUE cinq soumissions ont été reçues;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

CONSIDÉRANT l'évaluation faite par le comité de sélection;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat de services professionnels pour la réalisation d'une étude scientifique relativement à l'évaluation des impacts anticipés du prélèvement de l'eau brute sur l'intégrité écologique du lac à la Pêche à la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, soit **Del Degan, Massé et Associés inc.**, pour un montant de 137 572 \$, taxes en sus, suivant les taux forfaitaires, horaires et unitaires indiqués au formulaire de soumission déposé, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

Que cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt SH-731.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 108-05-03-24

CONTRAT - TRAVAUX DE NETTOYAGE DES CONDUITES D'ÉGOUT

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services de nettoyage des conduites d'égout au mètre linéaire;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissionnaires ont répondu à celui-ci;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics et de la division approvisionnement du Service des finances;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Lucie De Bons
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat pour des travaux de nettoyage des conduites d'égout au mètre linéaire, pour les années 2024, 2025 et 2026, au plus bas soumissionnaire conforme soit **EBI Envirotech inc.**, suivant les prix unitaires indiqués au bordereau de soumission déposé, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 109-05-03-24

CONTRAT - CAMPAGNE DE MESURES DE DÉBIT - PLAN DE GESTION DES DÉBORDEMENTS DU SECTEUR SHAWINIGAN

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour effectuer une campagne de mesures de débit en continu dans le cadre du plan de gestion des débordements du secteur Shawinigan;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de l'ingénierie et de la division approvisionnement du Service des finances;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould
Appuyé par : la conseillère Lucie De Bons

Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat pour la réalisation d'une campagne de mesures de débit en continu dans le cadre du plan de gestion des débordements du secteur Shawinigan au plus bas soumissionnaire conforme, soit **Avizo Experts-Conseils inc.** au montant de 97 650 \$, taxes en sus, sur la base des quantités estimées et le taux horaire, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

Que cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt SH-712.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 110-05-03-24

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT - SERVICES DE LOCATION ET D'OPÉRATION D'UNE UNITÉ DE TRAITEMENT DES EAUX RÉSIDUAIRES À LA STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DU LAC-À- LA-PÊCHE

CONSIDÉRANT le contrat pour les services de location et d'opération d'une unité de traitement des eaux résiduaires à la Station de traitement de l'eau du Lac-à-la-Pêche, octroyé par la résolution R 80-27-02-23;

CONSIDÉRANT l'option de renouvellement prévue à ce contrat pour deux périodes supplémentaires d'une année additionnelle;

CONSIDÉRANT les besoins et la recommandation du Service de l'ingénierie;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil exerce l'option de renouvellement du contrat pour les services de location et d'opération d'une unité de traitement des eaux résiduaires à la Station de traitement de l'eau du Lac-à-la-Pêche intervenu avec **Veolia Water Technologies Canada inc.**, selon les prix unitaires et forfaitaires indiqués au document nommé « Contrat de gré à gré pour les services de location et d'opération d'une unité de traitement des eaux résiduaires à la Station de traitement de l'eau du Lac-à-la-Pêche », pour la période du 6 mars 2024 au 28 février 2025, pour un montant n'excédant pas 1 277 334 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

R 111-05-03-24

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT - RECONSTRUCTION DE BORDURES ET DE TROTTOIRS À DIVERS ENDROITS

CONSIDÉRANT le contrat pour la reconstruction de bordures et de trottoirs à divers endroits, octroyé en 2022 et se terminant le 30 avril 2024, par la résolution R 318-05-07-22;

CONSIDÉRANT l'option de renouvellement prévue à ce contrat pour une période supplémentaire d'une année;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil exerce, pour la période du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2025, l'option de renouvellement du contrat intervenu avec **9039-4701 Québec inc.**, faisant affaire sous le nom Les Entreprises Carl Marchand pour la reconstruction de bordures et de trottoirs à divers endroits, suivant les prix soumis pour la période 2023-2024, plus l'IPC de la moyenne annuelle canadienne de l'année précédente, pour les mois de janvier à décembre, taxes en sus;

le tout selon les modalités mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AV 112-05-03-24

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET - RÈGLEMENT SH-1.107 - MODIFIANT LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL SH-1 - NUISANCES, ENVIRONNEMENT ET TARIFICATION

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseiller Jean-Yves Tremblay :

- 1° donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, du Règlement SH-1.107 modifiant le Règlement général SH-1 et ayant notamment pour objet les nuisances, l'environnement et la tarification;
- 2° et, de plus, dépose le projet de règlement.

Des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public, au greffe de la Ville, dans les 72 heures du présent dépôt.

R 113-05-03-24

ADOPTION - RÈGLEMENT SH-736 - EMPRUNT 2 500 000 \$ - DIVERS TRAVAUX DE RÉFECTION DE PAVAGE

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 29 janvier 2024 et qu'un projet de règlement a également été déposé lors de la séance du 26 février 2024;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement ci-dessous identifié et que monsieur le maire a mentionné son objet, sa portée et son coût;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont mises à la disposition du public;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Lucie De Bons
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil adopte, sans changements, le *Règlement SH-736 décrétant un emprunt et une dépense de 2 500 000 \$ pour la réalisation de divers travaux de réfection de pavage.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 114-05-03-24

ADOPTION - RÈGLEMENT SH-737 - EMPRUNT 2 000 000 \$ - RÉFECTION AQUEDUC, ÉGOUT ET VOIRIE - QUARTIER ST-LOUIS

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 13 février 2024 et qu'un projet de règlement a également été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement ci-dessous identifié et que monsieur le maire a mentionné son objet, sa portée et son coût;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont mises à la disposition du public;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel
Appuyé par : la conseillère Lucie De Bons

Et résolu

Que le Conseil adopte, sans changements, le *Règlement SH-737 décrétant un emprunt et une dépense de 2 000 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection d'aqueduc, d'égout et de voirie dans le secteur Grand-Mère.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 115-05-03-24

AUTORISATION DE DÉCAISSEMENT - CORPORATION CULTURELLE DE SHAWINIGAN

CONSIDÉRANT l'Entente relative à la gestion de services culturels et d'un ensemble de complexes et d'équipements culturels intervenue entre la Ville de Shawinigan et la Corporation culturelle de Shawinigan;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit que, chaque année, le second décaissement devrait être effectué le ou vers le 1^{er} mai;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

CONSIDÉRANT les problèmes de liquidités importants rencontrés par la Corporation culturelle de Shawinigan;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Louis-Jean Garceau
Appuyé par : la conseillère Lucie De Bons

Et résolu

Que le Conseil autorise que le second décaissement pour l'exercice financier 2024, des honoraires de gestion à la Corporation culturelle de Shawinigan soit exceptionnellement devancé au ou vers le 6 mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 116-05-03-24

DÉSIGNATION - CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE

CONSIDÉRANT QUE le conseil local du patrimoine de la Ville de Shawinigan a été créé par le Règlement général SH-1;

CONSIDÉRANT QUE les membres de ce comité sont désignés par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de certains membres se termine;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil désigne les membres du conseil local du patrimoine de la Ville de Shawinigan de la façon suivante :

Siège no. 2. membre du conseil municipal	Louis-Jean Garceau
Siège no. 4. membre du comité consultatif d'urbanisme	Claudine Drolet
Siège no. 5. représentant d'organismes du milieu œuvrant en histoire/patrimoine ou dans un domaine connexe, non membre du conseil municipal	Mario Lachance
Siège no. 6. représentant d'organismes du milieu œuvrant en histoire/patrimoine ou dans un domaine connexe, non membre du conseil municipal	France St-Amant
Siège no. 8. personne ressource issue de la communauté et non membre du conseil municipal	Vladimir Molina

Que les présentes désignations soient valides jusqu'en mars 2026.

Que la présente résolution remplace toutes résolutions antérieures

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

R 117-05-03-24

VERSEMENT - SUBVENTIONS - PROGRAMMES SHQ

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan participe à divers programmes de la Société d'habitation du Québec sur l'amélioration de l'habitat et l'accessibilité et qu'elle a également mis en œuvre différents programmes de revitalisation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville reçoit des demandes de paiement de subventions en application de ces programmes;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay
Appuyé par : la conseillère Lucie De Bons

Et résolu

Que le Conseil autorise le trésorier à verser à différents bénéficiaires, aux fins du Programme d'adaptation de domicile (PAD), la somme totale de 55 295,20 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan

R 118-05-03-24

VERSEMENT - SUBVENTION - OFFICE DE TOURISME, FOIRES ET CONGRÈS DE SHAWINIGAN

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'Office de tourisme, foires et congrès de Shawinigan relativement à l'événement Tribal Fest;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des finances;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le Conseil autorise le versement d'une subvention de 40 500 \$ à l'Office de tourisme, foires et congrès de Shawinigan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 119-05-03-24

REPRÉSENTATIONS

Il est proposé par : le conseiller Louis-Jean Garceau
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil autorise, outre monsieur le maire, les conseillers(ères) suivants à représenter la Ville :

Josette Allard-Gignac et Nancy Déziel lors du Colloque Eau et Municipalités qui aura lieu le 21 mars 2024 à Shawinigan;

Nancy Déziel lors du souper spaghetti organisé par le Cercle de Fermières Le Rocher qui aura lieu le 23 mars 2024 à Shawinigan;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Louis-Jean Garceau et Jean-Yves Tremblay lors de l'événement Le Défi du peuple fight night qui aura lieu le 30 mars à Shawinigan;

Lucie De Bons, Louis-Jean Garceau, Christian Hould et Jean-Yves Tremblay lors de l'événement « Immersion au curling », dans le cadre du 100^e anniversaire du Club de curling Grand-Mère, qui aura lieu les 5, 6 et 7 avril 2024, à Shawinigan;

Jacinthe Campagna, Lucie De Bons, Nancy Déziel, Jean-Yves Tremblay lors du Gala hommage aux bénévoles, organisé par le Centre d'action bénévole de Grand-Mère, qui aura lieu le 20 avril 2024, à Shawinigan;

Nancy Déziel et Jean-Yves Tremblay lors du souper gastronomique en musique au profit de la communauté St-Paul afin d'aider à la sauvegarde de l'église, qui aura lieu le 11 mai 2024, à Shawinigan;

Louis-Jean Garceau et Jean-Yves Tremblay lors de la Dégustation de Vins & Fromages qui aura lieu le 18 mai 2024, à Shawinigan;

Josette Allard-Gignac, Guy Arseneault, Jacinthe Campagna, Nancy Déziel, Louis-Jean Garceau et Jean-Yves Tremblay lors de la Randonnée de l'énergie - Uniprix Pellerin & Bureau qui aura lieu du 1^{er} au 8 juin 2024, à Shawinigan;

Que les dépenses de représentations soient déboursées et remboursées selon la politique établie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MENTIONS SPÉCIALES DU MAIRE

Monsieur le maire adresse des mentions spéciales aux représentants de diverses personnes et associations ainsi qu'aux représentants de divers comités afin de démontrer la réelle considération du conseil à l'égard d'actions, de performances et de réalisations.

INFORMATION

Monsieur le maire informe l'assistance que la prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le mardi 16 avril 2024 à 19 heures. Une séance extraordinaire aura lieu le lundi 25 mars 2024, à compter de 17 h, afin notamment de statuer sur divers dossiers en matière d'urbanisme.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Au terme de la séance, les personnes présentes ont eu l'opportunité d'adresser des questions orales aux membres du conseil.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan


LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée 20 h 20.

*Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées
comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 53 de la Loi
sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).*



Michel Angers
Maire



Me Chantal Doucet
Greffière